

# Focus Home Interactive

Société Anonyme  
11 rue de Cambrai  
75019 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 1<sup>er</sup> avril 2022

*Résolution n°14*

**Finexsi Audit**  
14 rue de Bassano  
75116 Paris

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## Focus Home Interactive

Société Anonyme  
11 rue de Cambrai  
75019 Paris

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 1<sup>er</sup> avril 2022

*Résolution n°14*

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié tant de la Société que des entités qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180-I-1° du code de commerce et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 250.000 actions ordinaires.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, d'autoriser votre Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions. Il vous propose, dans le cas où le changement de la structure de la gouvernance de la société qui vous est proposé à la 3<sup>ème</sup> résolution était rejeté, de lui confier cette autorisation étant précisé que pour l'utiliser, le Directoire devrait obtenir l'autorisation préalable et l'avis conforme du Conseil de Surveillance.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat d'actions.

Par ailleurs, nous vous signalons que le rapport du Directoire ne comporte pas l'information sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions prévue par l'article R. 225-144 du code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 24 février 2022

Les commissaires aux comptes

**Finexsi Audit**

 Lucas ROBIN

Lucas ROBIN

**Deloitte & Associés**

 Julien RAZUNGLES

Julien RAZUNGLES